

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80
—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 06 Juillet à 18 H 00, les membres du comité syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard.

Membres en exercice : 72 titulaires - 43 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 41 délégués (35 titulaires – 6 suppléants)	Voix Pour : 41
Dont membres votants à voix délibérative : 41 délégués (35 titulaires – 6 suppléants)	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 24 juin 2026	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires:

M. Agar Dominique, M.Arlé Fervel Bruno, M.Bandry Didier, M.Besonhé Grégory, M.Billot Hervé,
M.Dazard Hugues, Mme Demange Michèle, M.Dobski Philippe, M.Dufour Rémy,, M.Foulon Didier,
M.Gallochat Philippe, M.Gille Michel, M.Gruzon Laurent, M.Guilleman Michel, Mme Hernandez Maryse,
M.Hoerter Michel, M.Jacquín Claude, M.Jourdain Gilles, M.Leveque Yves, M.Lloancy David,
M.Magnier Jean-Luc, M.Maleze Patrick, M. Mathis Michel, M.Pantoux Jean-Luc,
Mme Parent-Auboyneau Elisabeth, Mme Pascard Chantal, M.Polin Jean-Pierre, M.Pourtout Grégory,
M.Rezzouki Mohamed, M.Saroul Daniel, Mme Sarrouy Nicole, Mme Stofferis Régine, M.Thomas Rémy.
Mme Triconnet Nelly, M.Verdoolaeghe Philippe.

Suppléants votants:

M.Gertenot Daniel, Mme Huvier Odile, Mme Mercier Estelle, Mme Mika Sandrine. M.Pottier Mickael,
Mme Thiriot Peggy.

Suppléants non votants:

Membres absents excusés :

Titulaires

M.Albassier Christian, Mme Belleville Catherine, M.Blavet Gérard, Mme Bouhraoua Rachida,
M.Caron Gilles, M.Charbonnier Patrick, Mme Coudrain Aurélie, M.Davin Benoit, M.Dufaud Didier,
Mme Gabriel Madeleine, Mme Gallois Laëtitia, M.Guillon Jean-Paul, M.Hubert Didier, M.Hourdry Mathieu,
M.Lebargy François, M.Legendre Corentin, M.Logerot Sylvain, M.Marchal Philippe, Mme Perraud Michèle,
Mme Pichaureaux Moon,Mme Pierre Nahalie, , M.Pittana Stéphane, M.Ponge Pierre, M.Renouf Antoine,
Mme Richard Catherine, M.Robin Claude,

Membres absents:

Titulaires

M.Arnefaux Alain, M.Bahu Nicolas, M. Burel Régis, Mme Knobel Juliette,M. Lamiche Bertrand, M.Lefranc Eric,
M.L'Hermite Ludovic, M.Mangin Eric, M.Point Benoit, M.Rodier Guillaume, M.Verot Vincent.

Est nommé secrétaire de séance : M. Bandry Didier

Objet : Révision de la stratégie foncière

N°2026 07 05

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260706-20260705-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026
Publication : 09/07/2026

Certifié par le Président

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992,
- Vu la loi relative à la politique de Santé Publique du 09 août 2004,
- Vu le code de la santé publique notamment ses articles L.1321-1 et suivants et R. 1321-1 et suivants,
- Vu la délibération n° 2021 02 03 du 02 février 2021 portant sur la stratégie foncière en vue de la protection des captages et de la protection de la ressource en eau de l'USESA,
- Vu la délibération de l'USESA du 13 novembre 2024 pour l'adhésion au contrat territorial 2025-2030 avec l'AESN,
- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 22 juin 2026,
- Considérant le contrat territorial pour la protection de la ressource en eau signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) dont la stratégie foncière fait partie,
- Considérant la nécessité de prévenir les pollutions ponctuelles, accidentelles et diffuses au droit des captages d'eau potable, en mettant en œuvre des plans d'actions,
- Considérant que les outils de maîtrise foncière issus d'une stratégie foncière pour la protection de la ressource en eau sont inscrits dans les plans d'actions,
- Considérant les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique instaurant les périmètres de protection des captages d'eau potable du syndicat,
- Considérant que la SAFER, accompagne l'USESA dans la réalisation d'une veille foncière, des études foncières et un accompagnement à l'acquisition de biens,

Les membres du comité syndical, entendu l'exposé du Président, **DECIDENT**, après en avoir délibéré de :

- APPROUVER la stratégie foncière jointe à la délibération en annexe,
- AUTORISER la mise en œuvre des outils de maîtrise foncière adaptés à chaque situation sur les parcelles acquises,
- SOLLICITER l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la mise en place de cette stratégie foncière,
- SUIVRE une programmation financière pour la période de 2026 à 2030 sur une enveloppe annuelle d'un montant de 100 000 € TTC,
- REMETTRE A JOUR, si besoin, le contenu de la stratégie foncière à l'issue des réunions de la commission environnement,
- AUTORISER le Président à signer tout document afférent à la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260706-20260705-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026
Publication : 09/07/2026

Certifié par le Président

Pour extrait certifié conforme,

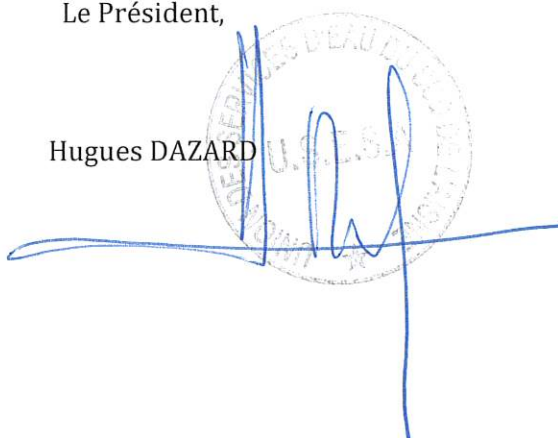
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Didier BANDRY



Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260706-20260705-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2026
Publication : 09/07/2026

Certifié par le Président